



Destinataires : Tous les médecins des territoires Jeanne-Mance et du Sud-Ouest-Verdun

Expéditeurs : Direction des services professionnels – GACO

Date : 28 mars 2018

Objet : Admissibilité aux modalités relatives à la prise en charge d'un patient sans médecin de famille

Bonjour,

Nous vous rappelons que les patients attribués par le GACO, suite à des demandes d'attributions particulières demandées par les médecins, sont tous admissibles à être pris en charge par un nouveau médecin. Le fait de voir le nom d'un médecin dans la section **«Identification du professionnel»** n'empêche pas le patient d'être pris en charge par un nouveau médecin tant que vous voyez la mention **«OUI»** sous la section **«Admissibilité aux modalités relatives à la prise en charge d'un patient sans médecin de famille»**. (Voir capture d'écran ci-dessous).

Admissibilité aux modalités relatives à la prise en charge d'un patient sans médecin de famille

Oui

Statut de la personne assurée

Inscrite auprès d'un professionnel

Date de prise d'effet de l'inscription : 2005-11-02

Date de consultation : 2018-03-28

Date de recherche : 2018-03-28

Identification de la personne

Assurée LANM50072018

Nom : LANTHIER

Prénom : MARIO J

Date de naissance : 1950-07-20

Sexe : Masculin

Identification du professionnel

Numéro du professionnel : 171420

Nom : LASALLE

Prénom : LEO

Identification du lieu de suivi

Habituel Lieu de suivi ou localité : 66552 MONTRÉAL

Identification de l'établissement responsable du territoire

Établissement ou localité : 66552 MONTRÉAL

Il est impossible de déterminer l'établissement.

N'hésitez pas à contacter le GACO pour toute demande d'information en composant le 514-527-2361 poste 2365 ou par courriel gamf.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

Marie-Ève Brunelle

Coordonnatrice des services de 1^{re} ligne et de l'accueil